



Charte des valeurs, de l'éthique et de la confidentialité

Fondation Chantal Massembo

1. Préambule

La Fondation Chantal Massembo s'engage à agir avec intégrité, responsabilité et respect de la dignité humaine dans l'ensemble de ses activités.

La présente politique a pour objectif d'établir un cadre clair et transparent en matière de **confidentialité, de protection des données, de sécurité de l'information, de gouvernance, d'éthique et de valeurs organisationnelles.**

Cette politique s'applique à toute personne ou entité en lien avec la Fondation, notamment :

- les ambassadeurs et représentantes officielles
 - les bénévoles et volontaires
 - les membres de la direction et de l'équipe opérationnelle
 - les partenaires institutionnels et communautaires
 - les donateurs et investisseurs
 - toute personne collaborant, directement ou indirectement, avec la Fondation
-

2. Valeurs organisationnelles de la Fondation Chantal Massembo

Les actions et décisions de la Fondation reposent sur les valeurs fondamentales suivantes:

2.1 Dignité humaine

Nous plaçons l'humain au cœur de toutes nos interventions, dans le respect de la dignité, des droits fondamentaux et de l'autonomie des personnes.

2.2 Intégrité et transparence

Nous agissons avec honnêteté, loyauté et transparence dans la gestion de nos projets, de nos ressources et de nos relations.

2.3 Responsabilité et redevabilité

Nous assumons pleinement la responsabilité de nos actions et rendons compte de nos engagements auprès de nos partenaires et bénéficiaires.

2.4 Inclusion et équité

Nous favorisons l'égalité des chances, l'inclusion sociale, culturelle et économique, et luttons contre toute forme de discrimination.

2.5 Solidarité et engagement communautaire

Nous croyons à la force des communautés et au pouvoir de l'action collective pour un développement durable et équitable.

3. Politique de confidentialité et de protection des données

3.1 Collecte des informations

La Fondation peut collecter certaines informations personnelles ou professionnelles dans le cadre de ses activités, notamment :

- nom, prénom et coordonnées
- informations professionnelles
- informations nécessaires à la gestion des mandats, partenariats ou projets

- données fournies volontairement via formulaires, courriels ou entretiens

Ces informations sont collectées de manière **légitime, limitée et proportionnée**.

3.2 Utilisation des informations

Les données collectées sont utilisées exclusivement pour :

- la gestion administrative et institutionnelle
- la coordination des projets et activités
- la communication interne et externe autorisée
- le respect des obligations légales et réglementaires

Aucune information personnelle n'est utilisée à des fins commerciales non autorisées.

3.3 Confidentialité et non-divulgation

La Fondation s'engage à :

- protéger les informations confidentielles
- ne pas divulguer les données sans consentement préalable, sauf obligation légale
- limiter l'accès aux informations aux seules personnes autorisées

Toute personne liée à la Fondation est tenue à une **obligation stricte de confidentialité**.

4. Sécurité de l'information

4.1 Mesures de sécurité

La Fondation met en place des mesures raisonnables pour assurer :

- la sécurité des documents physiques et numériques
- la protection contre l'accès non autorisé
- la prévention des pertes, fuites ou altérations de données

4.2 Responsabilité des utilisateurs

Toute personne ayant accès aux informations de la Fondation s'engage à :

- utiliser les données de manière responsable
 - protéger ses identifiants et accès
 - signaler tout incident ou risque de sécurité
-

5. Éthique et conduite professionnelle

5.1 Comportement attendu

Les ambassadeurs, bénévoles, partenaires et collaborateurs doivent :

- agir avec respect, professionnalisme et loyauté
- préserver l'image et la réputation de la Fondation
- éviter tout conflit d'intérêts
- s'abstenir de toute action susceptible de nuire à la Fondation

5.2 Zéro tolérance

La Fondation applique une politique de **tolérance zéro** envers :

- la corruption
 - la fraude
 - l'exploitation
 - le harcèlement
 - toute forme d'abus ou de discrimination
-

6. Gouvernance et cadre institutionnel

La Fondation Chantal Massembo est dirigée selon des principes de bonne gouvernance, incluant :

- une direction claire et responsable
- des rôles et mandats définis
- des mécanismes de contrôle et de suivi
- le respect des lois et règlements en vigueur

Les décisions stratégiques relèvent exclusivement des instances habilitées.

7. Rôle des ambassadeurs, bénévoles et partenaires

Les ambassadeurs et bénévoles :

- représentent la Fondation dans le respect de son cadre institutionnel
- n'engagent jamais la Fondation sans autorisation écrite
- ne collectent pas de fonds ni ne signent de contrats sans mandat officiel

Les partenaires et investisseurs s'engagent à respecter les valeurs et les règles établies par la Fondation.

8. Sanctions et mesures correctives

Tout manquement à la présente politique peut entraîner :

- une suspension ou un retrait de mandat
 - la cessation de la collaboration
 - des mesures disciplinaires ou légales si nécessaire
-

9. Acceptation de la politique

Toute personne collaborant avec la Fondation Chantal Massembo reconnaît avoir pris connaissance de la présente politique et s'engage à la respecter.

10. Coordonnées officielles

Fondation Chantal Massembo

Siège social : 15, rue Jos Montferrand

Courriel : info@fondationchantalmassembo.org

Site web : www.fondationchantalmassembo.org

Déclaration finale

La Fondation Chantal Massembo affirme que cette politique vise à créer un environnement de confiance, de sécurité et de respect mutuel, au service des communautés, des partenaires et de l'impact social durable.